



n° 95/07-08 juillet-août 1995  
40ème année

## LE JIHAD DANS L'ISLAM MÉDIEVAL

Texte de l'émission "Les lundis de l'histoire" diffusée le 17 janvier 1994  
sur France-Culture.

### **Jacques LE GOFF:**

Nous pensons, et je pense que nous ne nous trompons pas, que le passé éclaire le présent et que pour bien comprendre le présent, il faut avoir une connaissance aussi claire, aussi juste que possible du passé. C'est en tout cas le but de cette émission où nous vous parlons essentiellement de problèmes historiques de l'antiquité, du Moyen-Age en ce qui me concerne, mais où nous avons toujours présent à l'esprit que les ouvrages que nous vous présentons peuvent fournir, non pas des leçons, mais des éclairages pour la compréhension du présent. Ceci est particulièrement vrai du livre qui va vous être présenté ce matin et du débat qui va s'instaurer autour de ce livre. Il s'agit du livre d'Alfred Morabia "Le Jihad dans l'islam médiéval" : le "combat sacré" des origines au XIIe siècle qui vient d'être publié chez Albin Michel. Je crois que je

n'ai pas besoin de souligner combien ce problème peut éveiller des échos dans le monde contemporain. Pour parler de ce livre, il n'y aura malheureusement pas l'auteur qui est décédé, mais des participants qui sont, non seulement de grands spécialistes, mais dont certains ont connu Alfred Morabia et vous en diront quelques mots. Les participants à cette émission sont Roger ARNALDEZ, membre de l'Institut, professeur émérite à la Sorbonne, Olivier CARRE, directeur de recherche à la fondation nationale des sciences politiques au SERI et Dominique URVOY, professeur d'islamologie à l'Université de Toulouse le Mirail où Alfred Morabia était lui-même professeur.

Donc, Dominique Urvoy, c'est à vous que je demande tout de suite de présenter rapidement Alfred Morabia à nos auditeurs.

**Dominique URVOY:** Alfred Morabia était un islamologue français d'origine égyptienne. Il venait de la communauté juive d'Égypte, mais lui-même avait adhéré très tôt au marxisme. Il s'est formé en France et il a travaillé essentiellement dans le cadre de la recherche. Il a été pendant assez longtemps au CNRS. Il est mort prématurément en 1986 et "Le Jihad dans l'islam médiéval" est, je crois, le seul livre qu'il nous ait laissé. Il a laissé également un certain nombre d'articles qui étaient consacrés à des sujets assez variés, puisque cela pouvait concerner aussi bien la traduction de textes d'ordre idéologique et politique modernes. Cela pouvait également concerner des sujets très pointus, très techniques. C'est donc lui, comme on vient de le dire, qui a créé, non pas l'enseignement d'arabe à Toulouse parce qu'il existait déjà, mais la chaire de Toulouse et qui a particulièrement développé quelque chose qui n'était qu'embryonnaire auparavant.

**Jacques LE GOFF:** Je voudrais dire, si vous me le permettez, mon impression, ma réaction à la lecture de ce livre, qui est un livre très savant, je crois, très scientifique, mais qui est en même temps un livre dépourvu d'obédience idéologique, dogmatique: c'est un livre, qui, je crois, recherche d'une part, disons, la vérité, qui se veut objectif, qui veut comprendre l'autre, qui était le musulman pour Alfred Morabia et d'autre part, il y a, je crois, une conclusion assez émouvante qui cherche à trouver dans les religions, dans les sociétés, dans les phénomènes qu'il étudie, sans en cacher aucun aspect, ce qui peut déboucher sur la tolérance, l'ouverture et le dialogue. Il y a, me semble-t-il, un effort extrêmement remarquable dans cet ouvrage. Roger Arnaldez, vous avez donné une préface à cet ouvrage et je voudrais que vous nous disiez pourquoi vous l'avez fait, quel vous paraît être l'intérêt de cet ouvrage et quel est le problème que traite Morabia dans ce livre.

**Roger ARNALDEZ:** J'ai accepté de faire cette préface, d'abord parce que je dois rappeler que j'ai fait partie du jury de thèse d'Alfred Morabia et déjà à cette époque, j'avais été très intéressé par ce travail et aussi, par toutes les réflexions qu'avaient faites nos collègues au cours de la soutenance, ce qui montre par conséquent que c'est un travail important. J'ai été aussi heureux qu'on me demande de faire cette préface, parce que cela me permettait de relire ce livre, la soutenance remontant à de nombreuses années, et j'ai, par conséquent, pu de nouveau me persuader de la valeur de cet ouvrage. J'essaierai de développer un tout petit peu ce que j'ai dit dans cette préface, qui était évidemment rapide. Je remarque essentiellement une chose simple, mais qu'il faut noter, c'est qu'Alfred Morabia est d'abord un historien, c'est-à-dire qu'il applique une méthode. Il sait ce qu'est la critique historique, il sait ce qu'est un fait historique, il sait les problèmes qui se posent à propos de la détermination des faits, leur valeur, leur signification dans

le milieu ou à l'époque où ils apparaissent. Mais d'autre part, comme vous l'avez souligné à l'instant, Alfred Morabia est un homme qui a compris que tous ces faits historiques sont des faits qui ont une signification religieuse. Et c'est là d'ailleurs que sa sincérité et son ouverture d'esprit apparaissent le mieux. Or, évidemment, le problème, et il l'a très bien vu, c'est de faire aller de pair une étude qui soit purement historique, qui soit objective, c'est-à-dire, dans une certaine mesure, qui soit une vue de l'extérieur, avec une compréhension intérieure de ce qu'est une tradition religieuse. C'est très difficile de faire aller les deux ensemble, et je crois que dans toute la mesure du possible et avec ses qualités très personnelles, qu'il faut souligner, Alfred Morabia est arrivé à résoudre ce problème difficile. C'est ce que j'ai essayé d'expliquer dans mon introduction et si vous me le permettez maintenant, je vais tout de même expliquer un petit peu ce que j'entends par là et en même temps peut-être introduire à la lecture et aux réflexions sur ce travail.

Ce qui frappe, ce qui m'a frappé d'abord, c'est que Alfred Morabia prend le jihad, on pourrait dire, avant l'Islam. Il y avait entre les tribus toutes sortes d'échauffourées et le mot arabe qui est employé, c'est le mot "ghazwa" dont nous avons fait "razzia" et ce mot se trouve encore chez les auteurs musulmans. Par conséquent, on peut dire que tout à fait au début de la vie du Prophète, une fois qu'il fut installé à Yathrib, c'est-à-dire à Médine, la ville du Prophète, il ne fait que reprendre une sorte de tradition guerrière qui se manifeste entre les tribus de l'ante-islam. Alors, le problème est de savoir comment de la "ghazwa", la razzia, on est arrivé au jihad et c'est là le problème historique. Je prendrai un autre exemple pour expliquer encore ce que je veux dire: la compréhension musulmane du jihad suppose évidemment que l'on part du Coran et des traditions prophétiques que sont les hadith. Or il y a dans le Coran des versets extrêmement curieux qui rapprochent de Dieu, ceux qu'on appelle les "mouhajiroun", c'est-à-dire ceux qui ont fait l'Hégire avec le Prophète et les "moujahidoun", donc ceux qui font le jihad; et des versets aussi annexes où il est question des gens qui restent assis chez eux et qui ne participent pas au combat. Les premiers pris ensemble "moujahid" et "mouhajir" sont loués par Dieu et on leur promet une grande récompense. Les autres, évidemment, sont blâmés. Lorsqu'on considère ces versets, il est évident qu'ils sont relatifs à des événements de la vie du Prophète, (parce que, ne serait-ce que les "mouhajiroun", ceux qui ont fait l'Hégire avec lui, étaient des contemporains). Le problème est de voir comment, à travers l'histoire du monde musulman et de toutes les circonstances qui se sont présentées dans cette histoire, on est arrivé à construire sur ces textes une théorie du jihad que l'on trouve chez les grands juristes et qui, par conséquent, par rapport au caractère particulier des textes en question, prenne une valeur universelle, du fait d'ailleurs que cela vient de Dieu. Alors, à ce moment là, on s'aperçoit que si la révélation est transmise par le Prophète Mohammed, le Prophète lui-même joue un rôle, puisque c'est lui qui prêche; et c'est •extraordinaire qu'il soit arrivé à persuader ses fidèles que les conditions tout à fait particulières de la vie de la première communauté avaient une signification universelle. Et c'est ainsi qu'on est arrivé au jihad. Eh bien, c'est ce double mouvement où l'histoire pure et simple, et les exigences d'une tradition religieuse doivent se rencontrer. Ce problème-là a été vu par Alfred Morabia et, à mon avis, fort bien traité.

**Jacques LE GOFF:** Merci Roger Arnaldez. Je pense que nous laissons peut-être en suspens, parce que cela va se préciser au cours de votre débat, le problème de la traduction de jihad en français et Alfred Morabia lui-même, dans son avant-propos, s'est demandé s'il fallait dire

"guerre sainte", "guerre légale" ou "guerre juste" et que ce sont au fond tous les trois à la fois qui nous le diront avec plus de précision.

Nous en venons donc, si vous le voulez bien, à la démarche d'Alfred Morabia que Roger Arnaldez vient de parfaitement définir, qui est la formation au cours de l'histoire d'une doctrine et d'une pratique du jihad. Roger Arnaldez a rappelé l'élément pré-islamique, l'élément de la razzia dans la péninsule arabe. Voyons maintenant rapidement ce que la vie de Mahomet a apporté (vous me permettez de dire le plus souvent Mahomet, je pense que je respecte davantage la langue arabe en prononçant le mot comme il est devenu le plus fréquent en français et non pas en prononçant mal le nom arabe du Prophète que les auditeurs entendront prononcer par vous Messieurs). Alors donc, Dominique Urvoy, qu'est-ce qui se passe, surtout vu sous l'angle du jihad, dans la vie de Mahomet?

Peut-être pour permettre à nos auditeurs de se rappeler le cadre de cette histoire, le cadre proprement historique, me permettez-vous de rappeler, sous votre contrôle, l'essentiel des événements auxquels fait allusion ce livre qui étudie le jihad des origines, c'est-à-dire du 7<sup>ème</sup> siècle chrétien, jusqu'au 12<sup>ème</sup> siècle. D'abord, vous avez donc parlé de Mahomet né vers 575 à La Mecque dans un milieu modeste de marchands, un orphelin qui en 622 quitte La Mecque avec des disciples pour Médine (c'est l'émigration, l'Hégire, le début du calendrier musulman). Revenu à La Mecque, il meurt en 632. Donc, l'essentiel de son action se situe pendant cette décennie et très vite après sa mort, cet événement laisse encore les historiens stupéfaits devant l'ampleur et la rapidité de la conquête arabe. Dès le 7<sup>ème</sup> siècle, la Palestine et la Syrie, puis l'Egypte, la Cyrénaïque, l'Afghanistan, la Tunisie. La conquête est mise en échec devant Constantinople en 673-677 et le monde byzantin qui sera à la périphérie largement conquis par les arabes, demeurera en son centre inviolé. Au 8<sup>ème</sup> siècle, c'est l'Egypte avec un échec qui n'a peut-être pas beaucoup frappé les contemporains, mais qui avec le temps, prend une certaine importance, c'est l'échec près de Poitiers en 732, qui va limiter la conquête musulmane au sud des Pyrénées. Au 9<sup>ème</sup> siècle, la maîtrise de la Méditerranée avec notamment la conquête de la Sicile. Au 10<sup>ème</sup> siècle, l'expansion est surtout le fait des turcs seldjukides islamisés vers l'Ouest, Anatolie et Syrie-Palestine; en 1071 la victoire sur les Byzantins à Manzikert est une victoire décisive. Cependant pendant cette période de conquête extraordinaire le monde musulman s'est politiquement et religieusement divisé; à la dynastie des Omeyyades de Damas qui domine tout le monde musulman après la déposition d'Ali, le gendre du Prophète en 658 et l'assassinat de son fils Husayn à Karbala en Iraq en 680 qui justifiera la division entre chi'ites et sunnites, succède la dynastie des Abbassides de Bagdad à partir de 750 et la séparation en Occident d'un Califat Omeyyade à Cordoue; à partir de 755 d'une dynastie Idrisside au Maroc à partir de 788, remplacée par les Almoravides et les Almohades qui domineront au 12<sup>ème</sup> l'Espagne et le Maghreb; mais en même temps c'est le début de la reconquista chrétienne en Espagne au 11<sup>ème</sup> siècle et au 12<sup>ème</sup> siècle l'installation des chrétiens latins de Syrie-Palestine. Je pense qu'au moins à la fin de ce débat, nous retrouverons l'écho de ces croisades chrétiennes dans les problèmes du jihad.

Donc maintenant revenons au point de départ essentiel, fondamental, à Mahomet.

**Dominique URVOY:** Oui, l'intérêt aussi de ce texte, de ce livre, c'est justement de bien nous donner le détail de l'apparition de ces combats (pour le moment on traduira "jihad" par combat; c'est quelque chose qui restera assez vague pour qu'on puisse le préciser après) et je crois,

effectivement, que dans cette dizaine d'années qui sépare l'Hégire 622 de la mort du Prophète, il y a quand même un certain nombre d'événements qui rentrent tout à fait dans cette catégorie et que Morabia précisément a bien détaillés. Il en a décrit à peu près une petite vingtaine et que l'on peut regrouper en trois catégories. Il y a d'abord le premier type de combat qui est un combat contre les habitants de La Mecque qui avaient donc contraint, par leur refus d'écouter sa prédication, le Prophète à quitter la ville et aller se fixer dans la ville qui devait devenir Médine: et il y a un certain nombre de coups de main, de razzias qui sont faits par les partisans du Prophète contre les caravanes de La Mecque; et puis progressivement ces coups de main vont devenir des actions plus importantes jusqu'à se former en une véritable reconquête, qui aboutira précisément à la possibilité pour le Prophète de rentrer dans sa ville natale, de la prendre pour centre, non seulement comme direction de prière, mais également comme centre du monde musulman par le pèlerinage. On réintègre le pèlerinage de la période anté-islamique, on le réintègre dans la nouvelle religion et ainsi, il y a donc toute une série de coups de main, de combats qui deviennent de temps en temps organisés, avec des réussites mais également des revers, qui sont dirigés en vue de La Mecque et qui sont dirigés selon deux critères: d'abord se faire reconnaître comme une puissance par les Mecquois qui ont été en quelque sorte méprisants vis-à-vis du message qui a été proclamé; et ensuite, il s'agit effectivement de reconquérir une ville qui va être le centre du monde musulman, même si à cette époque-là, le monde musulman n'est évidemment pas très étendu. Il y a une deuxième série de combats qui concerne la communauté de Médine elle-même. Médine était une ville qui avait une population en partie juive et il y a dedans trois tribus, et ces trois tribus vont les unes après les autres faire l'objet d'un règlement de compte de la part du Prophète. Ces règlements de compte peuvent être divers. Certaines tribus s'en tireront avec un simple exil et une autre tribu, la dernière, finira par être quasiment exterminée. Et cela est très important, parce que cela montre effectivement le rôle du jihad: ce n'est pas seulement un rôle de lutte contre les infidèles païens, mais c'est également quelque chose qui peut être utilisé contre les monothéistes qui n'acceptent pas, non seulement la prédication du Dieu unique, mais l'autorité du Prophète et par la suite, bien sûr, de son représentant, le Calife.

**Jacques LE GOFF:** Alors là, je crois qu'il y a une évolution qui est très importante dans la doctrine et dans la pratique du jihad: c'est le fait que Mahomet, tant qu'il pense pouvoir convertir les monothéistes de la Péninsule arabique, surtout juifs, mais aussi des chrétiens, les ménage; ce ne sont pas des ennemis au même titre que les païens; mais à partir du moment où il les savait récalcitrants à sa parole, ils relèvent eux aussi de plus en plus de ce domaine du jihad. Ils deviennent des ennemis contre lesquels il faut mener ce jihad, le combat comme vous l'avez dit. Je me permets d'indiquer le terme, je crois que c'est un terme d'époque, qu'emploie souvent Alfred Morabia, le "combat dans la voie d'Allah".

**Dominique-URVOY:** C'est la traduction d'une expression globale que l'on trouve dans le Coran. Et puis, il y a une troisième forme qui est moins fréquemment représentée. Elle est représentée essentiellement par deux expéditions: l'une qui fut simplement envoyée par le Prophète, qui aboutit à un désastre en l'an 7 H./629; et l'autre qui est un peu plus tard en 9 H./630 à Tabûk, et qui aboutit à quelque chose qui n'est ni une réussite ni un échec. Ce sont alors des expéditions dirigées vers les confins de l'Empire byzantin et qui préfigurent, d'une certaine façon, l'expansion ultérieure. Mais il est certain que ces deux dernières

expéditions, dont l'une fut un échec total, ne signifient pas pour autant, Morabia insiste là-dessus, que le Prophète ait eu en perspective l'extension de sa religion et du système politico-religieux qu'il établissait, à l'extérieur de la Péninsule.

**Jacques LE GOFF:** Vous venez de parler de graves échecs militaires, guerriers, subis par Mahomet dans l'une de ses expéditions. Alors se pose un problème qui se pose dans beaucoup de religions ou de mouvements prophétiques en particulier, quand on fait de Dieu l'auteur même de ces combats. Comment Mahomet a-t-il expliqué la défaite?

**Dominique URVOY:** C'est d'une façon très simple: les défaites sont des sanctions portées par Dieu. On manque de croyance. Mais dans le cas de la défaite de Mu'ta, il s'agissait d'un combat qu'il ne dirigeait pas en personne et où il avait simplement envoyé un représentant, et cela se situait relativement loin du centre de son activité. C'est quelque chose qui a eu assez peu d'écho. Mais il est certain qu'il y a là quelque chose de paradoxal et assez étonnant dans la personne du Prophète Mohammed qui est, au fond, connu surtout dans les premiers temps comme un chef militaire. Les premières biographies du Prophète portent très curieusement le nom de "maghâzî", c'est-à-dire "des histoires d'expédition". Ce n'est que plus tard que l'on parlera de "sîra" de lui. Au début, on parle surtout de lui en tant que chef militaire, alors que lui-même, tout en étant un chef militaire n'est pas un chef militaire traditionnel, ne combattait pas, il n'était pas devant, il ne lançait pas des défis aux chefs adverses comme cela se faisait couramment. Au contraire, ou bien il envoyait quelqu'un ou bien s'il assistait au combat lui-même, il assistait depuis l'arrière, un peu comme Napoléon, en stratège.

**Jacques LE GOFF:** Oui, je crois que ceci est très important. Alfred Morabia insiste par la suite sur ce que sera le jihad; parce que nous voyons comment dès le début Mahomet lui-même s'implique dans ces combats et dans des actions militaires,- 'Plais comment en même temps, l'environnement le présente comme ce chef militaire qui certainement va très au delà et peut-être même dans un sens différent de la façon dont lui-même se sent et se présente. Et je crois que alors que vraisemblablement c'est la parole qu'il met encore au premier rang dans son action, on verra, comme vous l'avez bien indiqué, un fléchissement, ce tournant de l'intérêt pour une image du Prophète chef militaire en Prophète ayant une vie et dont c'est toute la vie qui dit la vérité pour les croyants de l'Islam. Olivier Carré, vous avez quelque chose à dire?

**Olivier CARRE:** Oui, juste peut-être préciser une petite chose: c'est que la cible unique au début et principale jusqu'à la fin des guerres de Mohammed, ce sont les polythéistes, c'est-à-dire les arabes de l'Arabie centrale, qui n'ont d'autre foi que d'adorer plusieurs dieux et notamment la fameuse trilogie. Et les chrétiens et les juifs, surtout les juifs de Médine, étaient considérés comme des alliés, puisque lui-même le Prophète estimait ne faire que rappeler et avertir du message du judaïsme, du christianisme lui-même. Ce n'est que plus tard qu'il y a un retournement d'alliance, puisqu'il y a une alliance très précise à Médine avec les juifs. Il a véritablement innové pour ainsi dire dans l'histoire en renouvelant la vision des événements du judaïsme antique qui ont donné le mot "holocauste", c'est-à-dire extermination totale, donc en instaurant une certaine terreur dans l'environnement.

**Roger ARNALDEZ:** Je voudrais simplement apporter un complément qui me paraît d'ailleurs important, à partir de hadiths. Dans plusieurs hadiths on dit que le Prophète recommande toujours avant d'attaquer des infidèles, quels qu'ils soient ou des polythéistes ou n'importe qui, il recommande toujours d'annoncer la vérité, c'est-à-dire, le message. Or le message qui est contenu dans le Coran, c'est la parole même de Dieu. Donc quelqu'un qui a reçu le message et qui le refuse est directement un rebelle contre Dieu. Donc, il mérite des châtiments terribles. Mais ce n'est qu'en second lieu, qu'on arrive à des extrêmes. D'abord, il y a une annonce, qui est d'après le hadith, absolument indispensable.

**Olivier CARRE:** Oui, ce sera repris dans toute la doctrine ultérieurement et ce qui justifie aussi le nom de combat sacré ou de guerre sainte, c'est dire que c'est une guerre pour Dieu, puisqu'en effet, on a refusé non pas seulement la parole du Prophète, mais la parole de Dieu elle-même directement transmise par le Prophète.

**Jacques LE GOFF:** Est-ce que nous pouvons encore plus rapidement peut-être voir ce que devient le jihad pendant cette période de la conquête extraordinaire des arabes, de cette période qui s'appelle elle-même, je crois, dans la périodisation musulmane, la "conquête des pays", et que Alfred Morabia désigne comme la période d'universalisation du jihad?

**Dominique URVOY:** Dans cette période relativement courte d'ailleurs, elle ne fait même pas un siècle, où le monde musulman s'étend pratiquement depuis l'Atlantique jusqu'à l'Inde, ce qui est évidemment une extension considérable et foudroyante, le jihad joue un rôle absolument capital. Mais effectivement, on peut toujours se demander qu'est-ce qui relève du jihad. La question a été posée tout à l'heure. Qu'est-ce qui relève exactement du jihad? En principe, le jihad doit s'adresser aux non musulmans et bien évidemment aux polythéistes. Mais en arrivant en Syrie, en arrivant en Egypte, on a à faire à des chrétiens, on a à faire à des non polythéistes et bien évidemment le problème se pose. Donc, la présentation de cette expansion en terme de jihad est déjà par elle-même une première difficulté. Il y a également quelque chose qui relève de ce qui est très bien indiqué dans le récit que donne Morabia, c'est qu'en même temps que le monde musulman s'étendait ainsi, il avait à faire face à des séditions et même on pourrait dire que cela a même commencé par la lutte contre les séditions, puisqu'au fond, mise à part ces deux expéditions du Prophète dont j'ai parlé tout à l'heure, l'expansion commence véritablement sous le premier Calife Abou Bakr qui commence d'abord par châtier les tribus qui, tout en disant qu'elles continuent à croire au message du Prophète, refusent de payer la dîme, l'aumône légale. Et à ce moment-là, c'est par un acte de décision du Calife qu'on va assimiler le paiement de la dîme à un acte de foi et que les tribus qui refusent de la payer, sont considérées comme apostates et du même coup passibles d'un jihad. Car, c'est quelque chose qui est tout à fait important, par la suite la notion de jihad ne va pas tellement couvrir l'idée de combat contre les infidèles, mais il peut être également utilisé dans les traités de droit musulman pour désigner trois autres combats et on emploie dans les ouvrages de droit, de "fiqh", le terme de jihad pour désigner trois autres combats: le combat contre les apostats quand il s'agit d'apostasie collective, bien évidemment, le combat contre les rebelles et le combat contre les bandits. Et cela, je crois, il est extrêmement important de le rappeler, même si on ne peut pas entrer dans le détail, le terme de jihad est employé dans les traités de droit également pour ces trois catégories-là.

**Jacques LE GOFF:** Je pense que nous allons retrouver cela dans la deuxième partie de ce débat, où nous verrons quels sont les fondements et la doctrine même du jihad; merci de nous avoir indiqué l'essentiel de ce qui se passe dans cette période. Je crois qu'on peut dire aussi à partir du livre de Morabia une question que se posent peut-être nos auditeurs. Alfred Morabia n'a pas ignoré le rôle qu'ont pu jouer certaines incitations, certains objectifs économiques dans cette affaire: la recherche du butin, les traditions de razzia, le fait que l'essentiel de la conquête a été financé, et d'ailleurs il semble que ce soit, si je puis dire, un des points faibles de la doctrine du jihad, de ne pas trop s'intéresser au problème du financement du combat sacré. Mais cela a été en fait financé par, soit le butin, soit les redevances imposées aux vaincus. Alors la question, je crois, qui se pose, c'est de dire que c'est ce qu'il faut bien appeler la foi religieuse qui a été le motif, l'aiguillon essentiel et fondamental de cette conquête et donc du jihad. Et que si en face il n'y a pas eu pratiquement ou il y a eu peu de résistance, ce qui explique la rapidité, la relative facilité de cette conquête, c'est que, comme dit Morabia, il n'y avait pas face aux arabes conquérants de résistance morale, de population qui se trouvait en général dominée par des Empires qui n'avaient pas su se les attacher, qu'il s'agisse du monde byzantin ou qu'il s'agisse du monde perse. Les populations n'avaient au fond pas d'identité, pas de reconnaissance à défendre à l'intérieur de ces Empires. D'autre part, du point de vue religieux, ce qui est évidemment très important dans le jihad lui-même, quelle a été l'attitude des arabes conquérants vis-à-vis des populations conquises en matière religieuse, la conversion?

**Dominique URVOY:** La conversion finalement a été assez peu obtenue par la force. On distinguait simplement les populations qui s'étaient soumises, qui s'étaient remises par capitulation et qui à ce moment-là gardaient un certain nombre de possibilités et puis celles qui avaient été conquises et dont le statut était qu'elles pouvaient être éventuellement anéanties ou \_qn. tout cas réduites à l'esclavage. Toute population intégrée au monde de l'Islam doit choisir: ou bien elle adhère à l'Islam, elle se convertit, ou bien alors elle peut être comme j'ai dit, détruite ou réduite à l'esclavage. Seuls sont exclus de ce traitement extrêmement rigoureux les gens que l'on appelle les "dhimmis", c'est-à-dire, un terme assez difficile à traduire, que l'on traduit généralement par "protégé". Mais le mot de "protégé" est extrêmement trompeur, parce qu'on a l'impression que c'est une protection, quelque chose donc de favorable. En fait, ce n'est pas une protection contre l'extérieur; c'est une protection contre les rigueurs de la loi musulmane qui force à choisir entre les deux possibilités dont j'ai parlé tout à l'heure. Les dhimmis ce sont essentiellement les gens du Livre: en principe les chrétiens et les juifs avant eux, mais parfois on y a également ajouté les zoroastriens et parfois aussi les Sabéens de la région d'Edessa. Il s'agit dans ce cas-là de considérer que ce sont des gens qui ont eu une part de la révélation et qui, comme tels, jouissent d'un certain privilège, et ils peuvent garder, en particulier non seulement leurs croyances, mais également leur statut personnel. Ils peuvent donc avec un certain nombre de restrictions, continuer à vivre leur vie dans leur communauté d'origine.

**Olivier CARRE:** Je voudrais, juste à ce propos-là, préciser que c'est un cas qui est assez rare où finalement dans la tradition musulmane et dans la pratique, on a interprété d'une manière particulièrement favorable les versets du Coran qui étaient très agressifs contre les juifs et les assimilait, comme on l'a dit tout à l'heure, à des infidèles, des incroyants

ou des hypocrites ayant fait croire qu'ils étaient avec les musulmans; or, dans la suite, en effet, en Syrie, Iraq et enfin en Egypte, partout où il y avait de fortes minorités chrétiennes, on ne les a pas du tout considérés comme ayant trahi leurs écritures, mais comme méritant d'être des gens à qui Dieu s'était déjà révélé et donc de jouir de la protection. Je dis cela parce qu'aujourd'hui dans les groupes extrémistes justement on contestera cette qualité qu'ils ont d'être fidèles à leurs écritures.

**Jacques LE GOFF:** Merci Olivier Carré de nous amorcer déjà ce qui sera la fin de notre débat. Je pense que pour clore cette première partie de notre débat, vous avez dit, Messieurs, l'importance dans ce problème comme en général dans tout ce qui concerne l'Islam, des deux grandes sources, celle du Coran, la parole du Prophète lui-même dans ses évolutions d'ailleurs qui ont été rappelées et d'autre part, celle de la tradition, du "hadith" et ce que nous allons vous proposer comme texte, comme document, c'est à la fin de cette première partie, des extraits du Coran qui sont plus spécialement éclairants pour le jihad et à la fin de l'émission, ce seront des extraits des hadiths. Ces extraits, Dominique Urvoy, vous les avez choisis, je crois, en les rassemblant par sourates et vous allez entendre les références aux diverses sourates.

### Le Coran

"Combattez dans le chemin d'Allah ceux qui vous combattent, mais ne soyez pas transgresseurs ! Allah n'aime pas les transgresseurs. Tuez-les partout où vous les atteindrez ! Expulsez-les d'où ils vous ont expulsés ! La persécution (des croyants) est pire que le meurtre. (Toutefois) ne les combattez point

près de la mosquée sacrée avant qu'ils vous y aient combattus ! S'ils vous y combattent, tuez-les ! Telle est la "récompense" des Infidèles.

(...) Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de persécution et que le , culte soit rendu à Allah. S'ils s'arrêtent, plus d'abus de droit sauf contre les Injustes " (sourate II, versets 190-193).

"Dis à ceux qui sont infidèles que s'ils cessent, il leur sera pardonné ce qui est passé. S'ils recommencent, le châtement traditionnel des Anciens est révolu.

Et combattez-les jusqu'à ce que ne subsiste plus de tentation et que le culte en entier soit à Allah (...)

S'ils tournent le dos, sachez qu'Allah est votre maître (...)

Quelque chose que vous preniez en butin, sachez que le cinquième appartient à Allah, à l'Apôtre, au proche, aux orphelins, aux pauvres, au voyageur (...) (sourate VIII, versets 38-41)

Que ceux qui sont infidèles ne croient pas nous devancer ! Ils ne sauraient nous réduire à l'impuissance.

Préparez contre (eux) ce que vous pourrez de force et de chevaux par quoi vous effraierez l'ennemi d'Allah et votre ennemi, et d'autres en dehors d'eux que vous ne connaissez pas et qu'Allah connaît ! Quelque chose que vous dépensiez, dans le chemin d'Allah, vous sera exactement rendu et vous, vous ne serez point lésés.

S'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci ! Appuie-toi sur Allah ! (...)

(versets 59-61)

Il n'est d'aucun Prophète de faire des captifs avant qu'il ait réduit à merci (les infidèles) sur la terre. Vous voulez ce qu'offre ce monde alors qu'Allah veut la (vie) dernière. (verset 67)

Quand donc vous rencontrerez ceux qui sont infidèles, frappez au col jusqu'à ce que vous les réduisiez à merci ! Serrez les liens !

Ensuite, ou bien libération, ou bien rançon après que la guerre aura déposé son faix (...) (sourate XLVII, verset 4)

Que combattent dans le chemin d'Allah ceux qui troquent la vie immédiate contre la vie dernière. A ceux qui, combattant dans le chemin d'Allah, sont tués ou sont vainqueurs, Nous donnerons une rétribution immense. (sourate IV, verset 74)

Quand les mois sacrés seront expirés, tuez les infidèles quelque part que vous les trouviez ! Prenez-les ! Assiegez-les! Dressez pour eux des embuscades ! S'ils reviennent (de leur erreur), s'ils font la prière et donnent l'aumône, laissez-leur le champ libre. (sourate IX, verset 5)

Combattez ceux qui ne croient point en Allah ni au Dernier Jour, qui ne déclarent pas illicite ce qu'Allah et Son apôtre ont déclaré illicite, qui ne pratiquent point la religion de Vérité, parmi ceux ayant reçu l'Écriture, jusqu'à ce qu'ils paient la jizya, directement, et qu'ils soient humiliés (verset 29)

Combattez (...) les associateurs totalement, comme ils vous combattent totalement, et sachez qu'Allah est avec les pieux. (verset 36)

O vous qui croyez ! combattez ceux des infidèles qui sont dans votre voisinage ! Qu'ils trouvent en vous la dureté ! Sachez qu'Allah est avec les pieux." (verset 123).

Ne faiblissez donc pas ! N'appellez point à la paix alors que vous avez la supériorité !...(sourate XLVII, verset 35)

Qu'avez-vous à ne pas combattre dans le chemin d'Allah alors que les opprimés, parmi les hommes, les femmes et les enfants, disent : "Seigneur, fais-nous sortir de cette cité aux habitants injustes. Donne-nous de Ta part un grand-maître, donne-nous de Ta part un aide victorieux". (sourate IV, verset 75)

Allah a acheté aux Croyants leurs personnes et leurs biens contre don à eux du Jardin. Ils combattent dans le chemin d'Allah. Ils tuent ou sont tués. Promesse ! Devoir pour (Allah, énoncé) dans la Thora, l'Évangile et la Prédication!  
(sourate IX, verset 111)

**Jacques LE GOFF:** Dans la première partie de notre débat consacré à l'ouvrage posthume d'Alfred Morabia "Le jihad dans l'islam médiéval" qui vient d'être publié par les éditions Albin Michel, les invités des lundi de l'histoire, Roger Arnaldez, Olivier Carré et Dominique Urvoy ont présenté, comme l'avait fait Morabia dans son livre, la constitution du jihad à travers l'histoire, c'est-à-dire dans la vie de Mahomet et dans les Premiers siècles qui sont ceux de la conquête arabe. Maintenant nous allons voir plus précisément la doctrine du jihad et nous allons parvenir, ce que vous attendez certainement tous, à ce que le jihad est devenu, le rôle qu'il peut jouer dans le monde musulman aujourd'hui. Dominique Urvoy, est-ce que vous pouvez d'abord nous rappeler les fondements de l'Islam, c'est à dire le Coran et le hadith?

**Dominique URVOY:** Le Coran d'abord, il faut le rappeler, n'est pas un ouvrage thématique, c'est à dire qu'il n'y a jamais de passage qui soit consacré à un sujet particulier, sauf exception, et le jihad ne fait pas

l'objet de développement systématique. On vient d'entendre des textes extraits du Coran et on s'aperçoit que ce sont des notations qui interviennent ici ou là. L'idée générale, c'est donc que le croyant doit faire un effort, (c'est le sens étymologique du jihad), sur la voie de Dieu pour propager et pour faire connaître le message divin, pour lutter contre les résistances des infidèles. Il est insisté sur le fait qu'il s'agit essentiellement d'une riposte. Il s'agit essentiellement d'une contre-attaque, puisque ce sont les infidèles qui ont d'abord été les agresseurs en refusant le message du Prophète. Chaque passage du Coran qui parle du jihad en parle en terme de justification. Et en particulier, il y a ce passage extraordinaire où un des coups de main des disciples du Prophète avait eu lieu pendant un mois sacré, ce qui avait énormément choqué les gens de l'époque, eh bien, il y a eu une révélation spéciale qui a précisé que, bien sûr, c'était une faute de tuer pendant le mois sacré, mais que c'était encore plus une faute que de refuser le message divin et de persécuter les croyants. Voilà en gros ce qu'on peut dire des fondements coraniques. Il faudra donc toute une élaboration par le droit ultérieur. Il y a beaucoup de choses qui ont été conservées dans le cadre du hadith, mais par exemple, si l'on prend l'un des principaux recueils de traditions, qui est celui de Bukhârî, on s'aperçoit qu'en fin de compte il y a deux sections qui traitent du problème: il y a une section qui s'appelle d'ailleurs le jihad et puis ensuite une section qui traite du butin et de sa répartition. Elles se suivent et se commandent et au fond, on s'aperçoit qu'il y a relativement peu d'indications doctrinales précises. Par contre, il y a énormément d'indications pratiques, parfois sur des points extrêmement minimes, comme : que faut-il faire si l'on tient la bride d'un combattant etc. Donc là aussi il faudra un travail considérable d'élaboration par le droit ultérieur.

**Jacques LE GOFF:** Si je me permets de faire une comparaison, nous avons là quelque chose qui ressemble à l'exégèse biblique qui a aussi été extrêmement importante et qui souvent est allée aussi dans le sens des détails. Essayons donc maintenant avec Alfred Morabia d'entrer dans le coeur de la doctrine du jihad et dans l'élaboration, les-Interprétations qui ont été faites par ces institutions, je crois d'une très grande importance, qu'ont été les différentes écoles juridiques, je crois qu'il faut toujours dire juridico-religieuses, parce qu'il n'y a pas et surtout s'agissant d'une doctrine aussi fondamentale, d'élaboration qui ne soit pas d'abord même une élaboration religieuse.

**Roger ARNALDEZ:** Il est très certain que les juristes à certains moments de l'histoire, mais déjà dès le Haut Moyen-Age, ont élaboré une doctrine du jihad en s'appuyant évidemment sur des commentaires ou des interprétations des versets coraniques et de certains hadiths. Que dirai-je de cette élaboration? Il y a évidemment plusieurs écoles et ce serait très long de montrer les distinctions qu'il peut y avoir d'une école à l'autre. Mais enfin, d'une façon générale, au moins en soulevant les questions qui ont été posées, comment conçoit-on le jihad? D'abord, est-ce que c'est une guerre offensive ou une guerre défensive? La question n'est pas nettement tranchée. En principe, la tendance est de dire que c'est une guerre défensive en s'appuyant sur des versets coraniques qui parlent de pactes qui sont passés entre des croyants et des incroyants. Ces pactes doivent être respectés. Par conséquent, l'idéal c'est qu'il y ait de ces pactes qui entretiennent la paix. Mais si d'après le Coran, les musulmans sont tenus d'observer ces pactes, ils ne sont évidemment pas sûrs que les infidèles, qui ne croient pas en la vertu du Coran, les respecteraient. Alors, à partir de là, la question est de savoir si le monde musulman, craignant, en dépit des pactes, que les infidèles préparent quelque

attaque contre eux, ne peuvent pas prendre les devants. C'est bien difficile de fixer une limite entre un jihad offensif et un jihad défensif. Je crois qu'en fait les musulmans ont très souvent pris les devants et que leur jihad a été offensif, bien que théoriquement leur idéal soit un jihad défensif.

Alors qu'est-ce que le jihad? Il y a des règles. Je dirais la même chose pour le butin dont Dominique Urvoay vient de nous parler. J'y reviendrai dans un instant. Les juristes musulmans sont des amateurs de règles et il y en a souvent plus qu'on en désire. Ils aiment les règles et tout a déjà été réglé. Par conséquent, d'une façon générale, le jihad est présenté comme une guerre qui obéit à certaines lois. On a présenté les conquêtes musulmanes (je ne sais pas si cela était ainsi en fait, mais cela devait être terrible dans certains cas au moins) comme une avalanche de guerriers farouches qui détruisaient tout. Il est possible, encore une fois, que dans certains cas, ce se soit passé ainsi. Mais du point de vue théorique, ce n'est pas du tout le jihad. Le jihad ne doit tuer d'abord que des hommes qui refusent absolument toute révélation, dbnc' les purs infidèles ou bien alors les réduire en esclavage. Mais il est recommandé d'après les hadiths de ne pas tuer les femmes, de ne pas tuer les enfants en les faisant simplement prisonniers, de ne pas tuer les moines, à condition qu'ils soient dans leur couvent (s'ils en sortent, tant pis pour eux). Maintenant, les femmes et les enfants peuvent être tués s'ils ont apporté un secours quelconque aux combattants hostiles. Il y a donc là des règles extrêmement intéressantes. Il est interdit, en principe, bien qu'il y ait eu des exceptions de la part du Prophète, ou du temps du Prophète, de couper les arbres fruitiers, de brûler les moissons, d'abattre les animaux, les bestiaux. Par conséquent, le jihad est réglé. Il y a des règles. Et puisqu'on a abordé le butin, il y a aussi des règles, parce que le mujahid, celui donc qui va s'engager dans le jihad, dans un combat, dans un combat dans la voie de Dieu, ce mujahid est un homme, il peut être croyant, mais il peut aussi être attiré par l'espoir du butin. L'Islam n'a pas supprimé l'existence de cet espoir de butin. Sans doute, quelqu'un qui ne ferait le jihad que pour le butin, ne serait pas un véritable

---4mujahid. Mais enfin il est admis qu'on peut combattre en pensant au butin. Il est assez curieux de constater que l'Islam au début n'a pas été foncièrement hostile à l'idée d'acheter des consciences, si je peux employer ce mot un peu fort, puisqu'une partie de l'aumône légale peut être employée pour attirer les coeurs. Par conséquent, le butin peut avoir cette influence. Il y a eu quantité de querelles à propos du butin et les juristes ont pris soin de régler la distribution du butin. Mais j'en reviens alors au mujahid. Le véritable mujahid est celui qui en réalité s'engage à combattre pour Dieu et dans la voie de Dieu. Qu'est-ce qui est promis à ce mujahid? Il est promis, s'il est tué (et en réalité, on définit toujours à partir du Coran le mujahid, celui qui fait le jihad, comme quelqu'un qui d'abord engage une partie de sa fortune pour s'équiper et ensuite qui risque sa vie; c'est cela la définition fondamentale du mujahid), donc s'il est tué dans le combat, il devient un martyr, un "çhahid": le mot arabe d'ailleurs a exactement le sens du mot grec, celui de témoignage, celui qui témoigne pour Dieu. Celui-là ira au paradis et il aura au paradis des joies, des récompenses extraordinaires. D'après un hadith il est dit: il n'y a personne qui entrant au paradis dans l'autre vie, désire revenir sur terre sauf le "çhahid". Pourquoi? Parce qu'il voit que les récompenses faites dans le paradis au "çhahid" sont telles qu'il voudra revenir sur terre pour être tué dix fois. Ce hadith est extrêmement intéressant de ce point de vue là. Par conséquent, le martyr a dans l'Islam une importance considérable. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'on puisse penser que le martyr au sens chrétien du terme soit exactement synonyme, bien que, évidemment, on puisse considérer

que des chrétiens tués dans certaines circonstances puissent être considérés comme martyrs

**Jacques LE GOFF:** Ce qui me permet de dire la doctrine constante de l'Eglise au Moyen-Age, c'est que le croisé tué au combat voit ses péchés lavés et que par conséquent il est destiné au paradis. Mais le rang, l'appellation, le statut de martyr lui est constamment refusé, même s'il y a un certain nombre de personnages, soit de théologiens, soit de grands chrétiens qui font pression en sens contraire. Par exemple, Saint Louis a revendiqué de façon instante le statut de martyr pour son frère tué à la Croisade contre les musulmans en Egypte à la bataille de la Mansura. L'Eglise n'a jamais accepté cela. Je me permets aussi de dire une chose que j'ai lue dans Morabia, que je savais un petit peu déjà parce que je lis de temps en temps le Coran, c'est que le paradis musulman, le paradis d'Allah, n'est pas un paradis de guerrier. Au contraire, comme le souligne Morabia., par exemple du "Wahl Halla" germanique, c'est un paradis sans-- armes: le sabre n'entre pas dans le paradis.

**Roger ARNALDEZ:** On pourrait encore citer un hadith extrêmement curieux et je m'arrêterais là. Il est admis d'après d'ailleurs un des textes du Coran qui commence généralement par "idhâ qudiya al-amr" que je traduirais volontiers par "quand les jeux sont faits", les jeux sont faits au moment où l'on meurt, à ce moment là il n'y a plus rien à faire, c'est la fin, tout est décidé, les actes seront pesés etc. On va au paradis ou on va en enfer. C'est fini, il n'y a plus rien à faire. Mais il y a une exception pour les martyrs, parce que dans le paradis, les martyrs continuent d'avoir une action qui augmente leur valeur. Peut-être on ne dit pas quelle est cette action, mais les choses ne sont pas arrêtées pour eux, cela continue. On peut penser que c'est un approfondissement perpétuel de ce qu'est Dieu, des valeurs attachées à Dieu, etc. Mais enfin l'idée est extrêmement intéressante pour définir ce que sera le statut de martyr dans l'autre vie.

**Jacques LE GOFF:** Là encore nous avons une différence avec le Christianisme, puisque le chrétien mort, que ce soit au paradis ou même au purgatoire, ne peut plus acquérir de mérites et pour sortir du purgatoire, il dépend absolument de ce que des chrétiens vivants feront pour lui: aumônes, prières etc.

**Oliver CARRE:** Je crois, à ce propos, qu'il y a un verset du Coran qui dit que les martyrs ne meurent pas en fait. On croit qu'ils meurent. Mais il y a quand même des auteurs, que j'ai étudiés et qui sont les inspirateurs des extrémistes, qui laissent entendre qu'ils ne meurent pas véritablement.

**Dominique URVOY:** Je reviens un tout petit peu en arrière. Vous avez posé la question tout à l'heure : quand est-ce qu'on peut savoir si un jihad est offensif ou quand est-ce qu'il est défensif. Bien sûr, c'est un problème considérable. En fait, il n'y a pas de critère, parce que pendant tout le Moyen-Age, on entretenait le principe du jihad puisqu'il n'y a pas de paix possible illimitée avec les non musulmans. Ils appartiennent à ce qu'on appelle le "dâr al-harb", littéralement le domaine de la guerre. Et par conséquent, symboliquement, on entretenait chaque année une expédition, chaque été. Mais je crois que le seul critère qui peut intervenir pour distinguer un jihad offensif d'un jihad défensif c'est que tout simplement, s'il s'agit d'une attaque brusquée d'un ennemi, à ce moment-là le jihad devient un devoir individuel pour tout adulte. Tandis que si ce n'est pas une attaque brusquée, à ce moment là, le jihad est

simplement un devoir collectif "fard kifâya" et il suffit qu'il y ait seulement une certaine proportion de la population qui participe au conflit. C'est tout.

**Jacques LE GOFF:** Dominique Urvoy, nous n'allons pas étudier un long chapitre d'Alfred Morabia qui lui soit consacré et nous étendre sur le statut des protégés, des populations conquises, non musulmanes, des minorités religieuses dans l'Islam, de ceux qui ont le statut de "dhimma", puisque c'est le jihad qui est notre sujet. Cependant pouvez-vous dire un mot?

**Dominique URVOY:** Le "dhimmî" est quelqu'un qui parce qu'il bénéficie d'une révélation antérieure qui a été en partie, bien sûr, abrogée par la révélation coranique, mais qui participe d'une révélation partielle, a donc le droit de cité dans le monde musulman. Cela veut dire qu'il a la possibilité de pratiquer sa religion, de garder son statut personnel et d'avoir ses propres tribunaux pour les questions de mariage, de succession etc. Cela concerne essentiellement les juifs et les chrétiens. Il y a un certain nombre de restrictions. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas le droit de reconstruire ou d'arranger leurs édifices de culte, ils n'ont pas le droit de sonner les cloches; en principe, ils doivent porter un vêtement spécial le "zunnar" si mes souvenirs sont exacts et quelque chose comme cela. Et puis il y a quand même le fait que, au fond, c'est laissé à la discrétion du souverain ou même de la population. Il y a eu de très longues périodes où les dhimmîs ont vécu parfaitement intégrés dans la population musulmane, où ils étaient parfaitement respectés etc. Et puis il y a eu des moments, où au contraire, ils ont été très maltraités. En fait, le problème c'est que tout simplement il y a, sous-jacente à ce statut qui relève de la bonne volonté collective, l'attitude des juristes qui eux insistent beaucoup sur le fait que le dhimmî a un statut inférieur et en particulier, comme le dit le passage du Coran, justement qui dit qu'il faut combattre les incroyants parmi ceux de l'Écriture qu'ils n'ont pas véritablement admis, se termine par la formule "wa hum sâghirûn" c'est-à-dire ils seront humiliés. Et c'est là-dessus que s'appuient les juristes pour répéter que chaque fois que les dhimmîs paient la "jizya", l'impôt qu'il leur revient de payer, il faut accueillir cet impôt avec des gestes d'humiliation.

**Jacques LE GOFF:** De même, je regrette que nous soyons obligés de passer vite sur quelque chose à quoi je crois Alfred Morabia tenait et qui est très intéressant, c'est ce qu'il appelle le jihad interne qu'il définit aussi comme une intériorisation du combat dans la voie d'Allah et qui, si je l'ai bien lu, se fonde notamment sur une parole attribuée au Prophète qui vers la fin de sa vie aurait dit que ce qu'ils ont accompli en combattant c'est le jihad mineur et qu'il reste maintenant à se lancer dans le jihad majeur défini comme celui des âmes. Et je crois qu'il y a en même temps dans cette notion de jihad interne la façon dont ont plus ou moins été incorporés dans la doctrine et la pratique du jihad, au moins chez certains groupes de musulmans, des tendances d'ordre mystique. Et je pense que ceci peut nous amener à la situation actuelle du jihad dans le monde musulman, dont je vais demander à Olivier Carré de nous parler. Je pense aussi que Roger Arnaldez connaît merveilleusement tout cela et n'a pas voulu entrer dans le détail de la diversité des écoles juridiques, parce que je pense que toutes n'ont pas la même conception, la même interprétation du jihad, surtout dans un monde où, rappelons-le, s'il y a des personnages religieux qui disent ce qu'il faut croire, les ulémas notamment, il n'y a pas les instances du type de ce qu'est l'Église, de ce qu'est la papauté dans le Christianisme médiéval et le

catholicisme, pour dire l'orthodoxie. Donc, Olivier Carré, que peut-on dire, à quoi aboutit aujourd'hui le jihad?

**Olivier CARRE:** Premièrement, puisque vous avez parlé du jihad interne-comme le fait Morabia, cela signifie qu'il y a cet effort sur soi-même qui nourrit toute une vie spirituelle et mystique. Je crois d'ailleurs que dans le Coran même le mot jihad est assez rare dans le sens de jihad comme guerre. Dans le Coran c'est le mot "qital" qui signifie en effet le combat armé avec parfois l'ordre très précisément de tuer, puisque c'est cela la guerre: s'entretuer. Donc, vous avez une tendance depuis des années, disons un bon siècle, qui était de transformer le jihad principal en un effort de guerre intérieure. Mais vous avez malheureusement l'autre tradition du jihad interne, c'est-à-dire de la guerre à l'intérieur même du territoire musulman, de la guerre de musulmans contre d'autres musulmans. C'est ce que je vois à travers différents textes et différentes pratiques de ce qu'on appelle les islamistes depuis quelques années et qui, à mon avis, vont à l'encontre de ce que j'appelle la grande tradition de la pensée musulmane. Comme Monsieur Arnaldez vient de le rappeler, la théorie majeure depuis les débuts de l'élaboration du droit musulman sur la guerre, c'est que c'était Dieu lui-même qui faisait la guerre pour Dieu. C'était donc une guerre de Dieu lui-même à travers les indications de Mohammed et à travers ce qu'on appelle parfois les guerriers de Dieu. Aujourd'hui, les groupes extrémistes revendiquent que le jihad aujourd'hui est devenu une obligation individuelle et permanente. Le monde est devenu de nos jours, depuis environ un siècle, peut-être plus, un néopaganisme général, y compris à l'intérieur des pays musulmans et à ce moment-là toute la tradition juridique musulmane est déclenchée; j'ai des textes, par exemple de Farag qui est l'égyptien qui était l'inspirateur direct des assassins de Sadat en 1981 qui dit: 'ceux qui nous gouvernent sont des apostats', ce sont des musulmans de nom, qui en fait agissent contre l'Islam et contre leur foi. Etant des apostats, des renégats, ils méritent tout simplement la mort, même sans jugement. Nous sommes en état de guerre contre eux. Exactement comme Dominique Urvoy avait parlé de guerres de ridda du premier successeur de Mohammed, justement alors cela va très loin et donc il revendique un jihad interne au sens de jihad violent, éventuellement terroriste contre une personne précise, un chef d'Etat, un ministre, un ancien ministre des "waqf", un juge etc ou actuellement, en Algérie, on revendique en effet de revenir à la période même de Mohammed. Or je pense que cette interprétation et cette pratique est fondamentalement en contradiction avec la grande tradition musulmane et se réclame en fait de deux groupes de tout débuts de l'Islam, l'un qui est les "Kharijites" ou en arabe les "Khawârij" qui dans les différends entre Chi'ites et Sunnites autour d'Ali, ont dit "nous sortons", nous voulons être ni pour les chi'ites ni pour les sunnites et ensuite les Ommeyyades. Mais nous estimons que la seule légitimité est d'obéir à la parole de Dieu sans appartenance à un milieu quelconque et en recourant éventuellement aux armes et à la violence. Or plus tard, ce seront une branche de ce qu'on appelait les Ismaélites, qui, eux, ont pratiqué le fameux meurtre suicidaire de manière très précise, très individuelle, sur un ordre précis de leur grand maître, ce qu'on a appelé justement au Moyen-Age les "assassins" dans certaines zones. Alors, je crois, malheureusement, que les groupes islamistes actuels qui font couler du sang et qui eux-mêmes sont prêts à perdre leur sang et qui font en tout cas couler beaucoup d'encre dans nos pays, ont très peu à voir avec l'Islam véritable; j'ai parlé de quelques auteurs comme Qutb ou Farag, mais je parle aussi de Khomeini, je parle de certains chefs d'Etat et je vais même plus loin, quitte à mériter moi-même d'être parmi les cibles de ces gens là, je pense que

c'est l'un des grands malheurs de l'Islam actuel, c'est qu'en dehors de ces groupes que je peux appeler l'Islam parallèle ou groupes extrémistes, l'Islam officiel, l'Islam de l'appareil qui s'exprime dans des congrès, dans des conférences, dans des textes officiels qui sont très contrôlés et orientés par l'Arabie Saoudite, en fait la doctrine même de cet Islam de l'appareil n'est pas très éloignée de ce que les groupes extrémistes eux-mêmes mettent en pratique. Et quand ces extrémistes sont condamnés par l'appareil de l'Islam, ils ont beau jeu de dire: "mais nous ne faisons qu'appliquer ce que vous-mêmes dites dans des textes plus ou moins inoffensifs." Par exemple en 1969, Faysal, le roi d'Arabie Saoudite, sans consulter de juriste ou autre, à la suite d'un début d'incendie à la mosquée Al Aqsa de Jérusalem, déclare que: "les juifs et les franc-maçons doivent être à partir de maintenant la cible d'un jihad de tous les musulmans", ce qui, à mon avis, est difficilement justifiable en grande doctrine musulmane.

**Jacques LE GOFF:** Olivier Carré, vous verser-de très bien nous expliquer ce phénomène très inquiétant qu'est le terrorisme, mais essentiellement à l'égard d'autres musulmans. Ici, nous avons montré comment cela peut aussi s'appliquer à d'autres que des musulmans, juifs, franc-maçons...De façon générale, est-ce qu'il y a une tendance à un jihad agressif à l'égard des étrangers en général, des chrétiens, des occidentaux assimilés à des chrétiens et est-ce qu'il y a en dehors de justification, de pseudojustification interne puisée dans l'interprétation de la doctrine musulmane, des justifications de défense, puisque vous nous avez montré, Roger Arnaldez a encore insisté sur le fait, qu'en théorie au moins, au départ, le jihad est plus un mouvement de défense qu'un mouvement offensif. Je pense évidemment, tout naturellement, est-ce qu'il y a un souvenir des Croisades qui légitimerait certaines tendances du jihad actuel?

**Olivier CARRE:** Oui, le souvenir des Croisades est évoqué pratiquement tous les jours par ces groupes extrémistes et encore récemment dans la revendication de l'assassinat de ces 15 ou je ne sais combien de victimes bosniaques n'ayant pas la foi musulmane, résidant en Algérie. Donc il y a une tendance, et cela va même assez loin dans ces groupes-là, celle de dire que non seulement les Croisades ont eu lieu, mais les Croisades n'ont pas cessé, parce qu'aux Croisades ont succédé les conquêtes coloniales, les dominations à la fois politiques et économiques qu'elles ont impliquées et là j'ai des textes très précis qui disent que non seulement le monde entier est dans un état de néopaganisme, mais que en plus, les anciens chrétiens qui sont devenus païens, sont en état de guerre offensive continue contre le monde musulman, d'où l'obligation individuelle de faire la guerre et on en revient alors là où vous avez raison, ces gens ont alors l'avantage pour ainsi dire d'avoir pour ennemis l'ensemble du monde, les mauvais musulmans, ceux qui les gouvernent et qui ont du pouvoir, les non-musulmans et en particulier l'occident ex-chrétien selon eux ou ex-juif.

**Dominique URVOY:** Je voudrais signaler qu'il pouvait y avoir des interférences entre ces deux "jihad" contre les musulmans et contre les non-musulmans. Je prends simplement un exemple: c'est celui de El-Hajj Omar qui est à l'origine d'un des très grands jihad qui a amené l'islamisation massive du Sahel. Il n'a mené son jihad personnellement que contre des musulmans de l'empire du Massina et il avait même formellement déconseillé à ses lieutenants d'affronter les occidentaux qui commençaient à arriver depuis le Sénégal - ils ne l'ont fait qu'une

fois et ils ont eu à s'en repentir - et maintenant on nous présente El-Hajj Omar comme un champion du jihad contre l'occident, en oubliant ce qui s'est passé réellement.

**Roger ARNALDEZ:** Puisque vous parlez de El Hajj Omar, au fond, il ne faisait que reprendre la doctrine des Azraqites qui menaient la guerre surtout contre les musulmans qui ne partageaient pas leur foi, plus que contre des chrétiens ou des juifs. Mais je voudrais tout de même, à propos du terrorisme actuel, dire que, si ce n'est pas conforme à la théorie classique du jihad, on peut trouver des éléments favorables dans le Coran, et c'est cela qui est terrible, que le Coran se prête à des interprétations extrêmement dures et rigides. Je pense à ce qu'on appelait le Grand Satan "Al Taghût". C'est dans le Coran. Le Grand Satan ressemble à un démon extrêmement méchant, mauvais, redoutable et c'est, si vous voulez, l'emblème de tous les infidèles hostiles à l'Islam. Or, il est bien dit dans le Coran que, non seulement il faut combattre le "Taghût", c'est-à-dire les infidèles hostiles à l'Islam, mais les musulmans qui deviennent, au lieu d'être les serviteurs de Dieu, les serviteurs de "Taghût".

**Jacques LE GOFF:** Nous retrouvons là dans l'Islam, dans la religion musulmane des caractères semblables à ce qui existe dans les autres monothéismes. Il y a aussi dans la Bible des affirmations qui peuvent faire frémir. Ce qu'il faut, me semble-t-il, c'est que les autorités religieuses, les croyants sachent trouver et mettre en valeur dans ces textes sacrés ce qui pousse vers la tolérance, vers l'ouverture et montrent que ce qu'il peut y avoir d'agressif est lié à des conditions historiques qu'il faut travailler à faire disparaître. Je crois que cette conclusion va dans le sens de celle d'Alfred Morabia et je voudrais encore pour terminer, avant que nous entendions des extraits du hadith consacré au jihad, rappeler avec Roger Arnaldez dans sa préface que le livre d'Alfred Morabia, par delà le premier traitement vraiment sérieux et approfondi de ce grand problème sur la guerre, sur le jihad musulman, est une vaste fresque de l'Islam, de son histoire, de sa foi et de ses valeurs, une lecture recommandée pour tous ceux qui veulent savoir, sans parti pris, ce qu'est l'Islam.

### **Traditions du Prophète**

L'Envoyé de Dieu a dit : "J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils confessent qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu. Celui qui le confesse n'a rien à craindre de moi : il ne peut être frappé dans sa personne, dans ses biens, que conformément au droit de l'Islam, et c'est Dieu qui se charge de son compte".

- D'après Abdallah ben Umar, l'Envoyé de Dieu a dit : "Vous combattez les Juifs au point que si l'un d'eux se cache derrière une pierre, la pierre dira : Serviteur de Dieu ! voilà un Juif derrière moi, tue-le !"

L'Envoyé de Dieu a dit : "Celui qui équipe efficacement un guerrier dans la voie de Dieu est lui-même en expédition dans la voie de Dieu, et celui qui le remplace est lui-même en expédition".

Aïcha, mère des croyants, a dit : "Je demandai au Prophète la permission de prendre part à la guerre sainte. Il me répondit : Votre guerre sainte c'est le pèlerinage".

Ar-Rubayyi', fille de Mo'awwiz, a dit : "Nous assistions aux expéditions du Prophète; nous donnions à boire aux combattants, nous soignons les blessés, et nous ramenions les morts à Médine".

Abdallah ben Mas'oud a dit : "Je demandai à l'Envoyé de Dieu quel était l'acte le plus méritoire : la prière faite au moment précis, répondit-il. - Et quoi ensuite ? repris-je. - La piété filiale. - Et après cela ? - La guerre dans la voie de Dieu" (...)

Ibn Abbâs a dit : "L'Envoyé de Dieu a dit : Il n'y a pas d'Hégire après la prise de la Mecque; mais il reste la guerre sainte et les bonnes intentions. Lorsqu'on vous appellera en campagne, mettez-vous-y".

Abou Hourayra a dit . "Un homme vint trouver l'Envoyé de Dieu et lui dit : indique-moi une oeuvre qui ait la valeur de la guerre sainte. - Je n'en trouve pas, répondit le Prophète. Puis il ajouta : Pourrais-tu, pendant le temps où le guerrier est parti à la guerre sainte, te tenir incessamment en prière dans ton oratoire et observer un jeûne ininterrompu ? - Qui le pourrait ? répartit l'homme".

Abou Hourayra a dit : "J'ai entendu l'Envoyé de Dieu dire : Ceux qui combattent dans la voie de Dieu - et c'est Dieu qui connaît le mieux ceux-là - sont comme l'individu qui jeûne et qui se tient en prière. Dieu s'est porté garant, envers le guerrier qui combat dans sa voie, de le faire entrer en paradis lorsqu'il recueillerait son âme; ou de le ramener sain et sauf avec droit à une récompense céleste, ou avec du butin".